

## DELIBERATION 049

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE  
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :  
17/11/2023

Date de l'affichage :  
17/11/2023

En exercice : 12  
Présent(s) : 10  
Absent(s) : 2  
Pouvoir(s) : 1

### Objet :

**COMMISSION  
COMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS  
  
COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le 02/12/2023

ID : 060-216003830-20231123-DELIB492023COM-DE



*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt-trois du mois de Novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVEQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON, et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST

**Absents :** Madame Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoirs :** Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Jean-Yves DECOCK

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Composition de la commission (CCID)

L'article 1650 du CGI prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissante d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;

**DELIBERATION 049**

- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La liste de propositions établie doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Madame le Maire propose la liste des commissaires titulaires et suppléants :

Titulaires	Suppléants
-M. Jean-Yves DECOCK	-Mme Aurélie LEVEQUE
-M. Francis DELABY	-Mme Cynthia COTELLE
-M. Gérald LAQUERRIERE	-Mme Françoise LEMARCHAND,
-M. René THIEBAUT	-M. Antonio PREVOST
-M. Hervé MARTIN	-Mme Martine LANGLOIS
-Mme Suzanne COUROUBLE	-M. Thibaut HULLAERT
-Mme Katia BOQUET	-Mme Servane CARON
-Mme Danielle GODDYN	-Mme Nadège LECLERC
-Mme Carole CORTES	-M. Mickaël VERCOUTRE
-M. Ludovic NOLLET	-Mme Yolande BOTTE
-Mme Anne-Marie SMESSAERT	-M. Loïc NOLLET
-M. Gérald L'INSTRUISEUR	-Mme Isabelle TARDIVEAU

Le conseil municipal **accepte**, à l'unanimité, la proposition des 2 listes de commissaires.

**POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Le secrétaire de séance,

Délibéré, à Marseille en Beauvaisis,  
Le 23/11/2023

Le Maire,

Jean-Yves DECOCK

Isabelle DUBUT

